meurant, ce n'est point la faute de M. le grand-maréchal du palais, si les témoins sont arrivés trop tard et en quelque sorte à la débandade. Il n'y avait point d'inconvénient à ce qu'ils constatassent, quelques heures après, un fait dont ils n'avaient pas été témoins; la représentation de l'*auguste* enfant qu'on n'a pu croire avoir été supposé ou substitué, a dissipé chez eux toute espèce de doute. Remarquons cependant que nos faiseurs ont la main malheureuse et se rendent passablement ridicules dans leurs imitations : il est évident qu'ici ils ont voulu singer ce qui s'est passé à la naissance du roi de Rome, mais qu'ils n'ont fait qu'une parade grotesque, qu'une plate et dégoûtante parodie d'une cérémonie imposante et majestueuse.

Au reste, le peuple belge s'occupe fort peu de toutes ces bouffonneries auliques : il remarque seulement que c'est lui qui les paie et qu'il se passerait fort bien de jongleries, exécutées avec son argent et auxquelles néanmoins il lui est interdit d'assister.

Le clergé belge est un peu plus satisfait de l'aventure; il a vu avec grande jubilation que le jeune prince a été *ondoyé* par Mgr. l'archevêque, arrivé aussi un peu tard; qu'il sera élevé dans la religion catholique; que bientôt monseigneur lui donnera lui-même un gouverneur; et que ses jeunes années seront façonnées par quelque fils de Loyola, bien orthodoxe, bien confit en papelardise et imbu des doctrines du concile de Trente. Si pourtant le prédicant huguenot dont sa majesté écoutent habituellement les prêches se fût trouvé là à point nommé, eût *ondoyé* l'enfant avant l'arrivée de Mgr. l'archevêque, et eût ainsi soufflé une ame à la propagande, ou si l'on veut au bonheur éternel, monseigneur de Malines eût-il recommencé l'ondoiement?... Mais on nous dit que ce danger n'était pas à craindre, et que le prince, dès avant sa naissance, était déjà hypothéqué au clergé belge. Qu'en dites-vous, MM. de Robaulx, Gendebien, Séron et autres libéraux de l'antique union, qui n'êtes pas venus signer à Laeken avec madame Vilain et la marquise du Roure? Croyez-vous maintenant que la révolution belge prenne une assez bonne tournure? (*Messager.*)

— Il n'y a plus maintenant d'incertitude : M. Lebeau est pour la cent et unième fois pris en mensonge flagrant. Nos ambassadeurs à Londres ne sont pas admis à la conférence; permis à eux d'écouter aux portes et de regarder par le trou de la serrure, si toutefois l'huissier du Foreign-Office ne les chasse pas de son antichambre.

Et ce traité du 15 novembre, sur lequel se guindent nos pauvres hères de diplomates, comme il est facile d'apercevoir d'ici MM. de Talleyrand et Palmerston leur riant au nez lorsqu'ils l'invoquent, et les apostrophant d'un *nescio vos* ironique!

C'est pourtant grand dommage pour notre révolution, que malgré tout le galimathias phraséologique de ses fauteurs, elle ne soit point parvenue à persuader aux cabinets de l'Europe qu'un acte nul et surabondamment annulé par le traité du 21 mai, pouvait faire le droit de quelqu'un.

D'après ce qui transpire des travaux de la conférence, on est convaincu qu'elle reprend toute la question *ab ovo;* et comme la royauté de S. M. Léopold n'existe que par les traités des 18 et des 24 articles, mis, comme nous l'avons vu, au néant, il s'ensuit que le trône belge n'a plus de base que dans le vide. Nous comprenons que cela n'est pas très-rassurant pour la légitimité léopoldienne, mais lorsqu'on se décide à s'embarquer dans une révolution, il faut s'attendre à toutes les chances, aux tempêtes et même au naufrage.

Au demeurant, il ne manque pas de scènes comiques dans ce pitoyable drame. Ne voyons-nous pas le ministère faire chanter en public et applaudir par ses claqueurs ce méchant vers :

Avec Nassau plus d'indigne traité,

tandis qu'à Londres ses ambassadeurs s'abaissent à de honteuses et vaines supplications pour être admis à négocier avec les plénipotentiaires du roi Guillaume? (*Idem.*)

Du 27. — On lit dans le *Messager :*

« Si nous en croyons aux feuilles anglaises et aux gazettes de nos faiseurs, la conférence de Londres s'occupe de la dette, du chemin à travers le Limbourg, de la navigation, etc., et sur tous ces points le roi Guillaume élève peu de difficultés. Il y a quinze jours au moins que nous avons annoncé cette marche du congrès de Londres. Le roi Guillaume se montrera assez accommodant sur tous les points. Il ne veut pas ruiner l'industrie ni nuire à la prospérité de la Belgique. Ainsi, nous sommes convaincus que tous les articles du traité à conclure (et nous espérons que ce traité nous servira de constitution pour l'avenir) nous seront aussi favorables qu'ils pourront l'être, sans porter un préjudice immédiat et direct à la Hollande.

» Mais le roi Guillaume ne se résigne à ces concessions qu'avec le dessein bien arrêté de ne jamais renoncer à sa souveraineté sur les provinces belges; les puissances connaissent aussi bien que nous cette résolution immuable; néanmoins elles entament des négociations épineuses qui doivent toutes aboutir à ce point. Il n'est pas besoin d'autre preuve pour démontrer qu'elles sont également dans l'intention de rendre au roi Guillaume, ou tout au moins à son fils, le territoire que la révolution et la France lui ont enlevé. En effet, si cette restitution n'avait point été décidée d'avance entre les souverains, il serait impossible de s'expliquer leur inconséquence ou plutôt leur ineptie de s'arrêter à traiter péniblement des questions secondaires, tandis que la question principale, qui fait la base de toute la négociation et dont la solution négative renverserait tout l'échafaudage diplomatique, ne serait abordée que la dernière.

» Il est bien plus naturel de penser, et cette opinion est la seule possible chez l'homme de bon sens, que la conférence élabore en ce moment les clauses de la séparation de la Belgique et de la Hollande, et qu'elle garde pour la conclusion de ses travaux l'arrêt de déguerpissement à signifier au gouvernement belge.

» Nous le répétons, il n'y a point d'arrangement possible sans le retour aux traités de 1815. La conférence le sait, et si malgré cette conviction elle continue ses travaux, c'est qu'elle est décidée à ne pas s'en écarter. »

Bruxelles, 28 *juillet.*

L'*Indépendant* nous avait annoncé que le jeune prince aurait pour marraine la duchesse de Kent; comment se fait-il que ce soit aujourd'hui la reine des Français, avec Louis-Philippe pour parrain? En rapprochant cette circonstance du voyage qu'a fait à Bruxelles le frère du roi Léopold, à la veille du mariage de celui-ci, et auquel mariage le duc régnant de Saxe-Cobourg n'a point cru devoir assister, ne serait-on pas en droit de penser que tout ce qui a rapport au roi Léopold n'est que compérage et commérage entre le cabinet des Tuileries seulement et la pétaudière du gouvernement de Bruxelles? (*Industrie.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 31 *juillet.*

Il y aura aujourd'hui grand bal à Arlon, pour célébrer la naissance du dernier enfant né à Laeken, de Léopold et de la princesse son épouse. Des invitations ont été distribuées à Luxembourg; elles portent l'*ordre* des danses. On n'y a oublié que la danse de Louvain.

— Les détails suivans, extraits du *Court-Journal*, s'appliquent aux trois premières réunions de la conférence et précisent davantage ce qui en avait transpiré jusqu'à présent :

« Nous apprenons que les discussions qui ont lieu dans la conférence, relatives à la question belge, ne prennent pas une tournure aussi favorable que quelques journaux l'ont annoncé. Les plénipotentiaires belges et hollandais diffèrent matériellement sur trois points : 1° sur la question financière, le gouvernement belge demandant une déduction sur les 8,500,000 florins que la conférence a décidé qu'il devait payer annuellement pour les dépenses extraordinaires occasionnées par la guerre, et sur quelques bénéfices supposés, faits par le roi de Hollande, dans ses opérations de fonds, dont il refuse de faire compte; 2° sur le montant du droit de péage pour la navigation de l'Escaut; 3° enfin sur les limites du territoire.

» Les plénipotentiaires de Russie et de Prusse ont des instructions pour obtenir les meilleures conditions possibles pour la Hollande sur ces trois points; le plénipotentiaire autrichien est d'accord avec les cabinets anglais et français, pour appuyer toutes les clauses du traité des 24 articles, excepté celles relatives au territoire, qu'il soutient être une question qui ne peut être résolue que par une décision de la confédération germanique. On regarde comme très-probable que les discussions ne seront pas terminées avant Noël.

» Nous avons reçu hier au soir l'information suivante sur le même sujet : Les membres de la conférence se sont réunis ce soir, à cinq heures, au Foreign-Office, et sont restés en séance jusqu'à huit. La discussion a été plus animée qu'aucune des précédentes. Les instructions des ministres belges et hollandais sont si diamétralement opposées, qu'il faudra que les plénipotentiaires anglais et français prennent une grande décision pour amener la solution de cette affaire. »

— La population du royaume de Prusse s'est accrue, d'après les listes de l'état civil, de 60,845 individus pendant l'année 1832. Le recensement de la population fait à la fin de 1831 en avait porté le nombre à 13,038,960 habitans, de sorte qu'elle était à la fin de 1832 de 13,099,805, non compris les changemens produits par l'émigration ou l'arrivée d'étrangers qui se sont établis dans les états prussiens. (*Gazette d'état de Prusse.*)

MOYEN DE SUPPLÉER AU FOIN.

La longue sécheresse des mois de mai et de juin tiendra nécessairement cette année le prix du fourrage à un taux fort élevé, et causera une sorte de disette dans certaines parties du département